

**Règlement du Prix commun**  
**ISAE SUPAERO ENSICA Alumni – SAE**  
**de l'Engagement pour la communauté ISAE-SUPAERO**  
**(cursus Ingénieur)**

ISAE SUPAERO ENSICA Alumni (« l'Association ») et la Société des Amis de l'ISAE et de l'ENSTA (« la SAE ») ont décidé de s'associer depuis 2022 pour décerner un Prix de l'Engagement pour la communauté ISAE-SUPAERO.

Ce Prix récompense un élève-ingénieur ayant démontré au cours de son cursus à l'ISAE-SUPAERO une **motivation** et un **engagement particuliers** dans sa Promotion, et ayant **le mieux concouru à l'animation du réseau** des alumni.

Ce Prix est d'un montant de **1 500 €**.

## **1. ATTRIBUTION**

L'attribution de ce Prix est fixée par un jury constitué comme indiqué ci-après, sur examen des dossiers de candidature présentés par les candidats, qui doivent être élèves-ingénieurs d'un des cursus Ingénieur ISAE-SUPAERO, et diplômés dans l'année.

Le jury délibère de façon souveraine en fonction de la qualité des dossiers présentés. Si aucun dossier ne présente une qualité jugée suffisante, aucun Prix n'est attribué dans ce domaine pour l'année considérée.

## **2. DÉSIGNATION DES BÉNÉFICIAIRES**

Elle est faite par un jury composé de :

- trois à six représentants de l'Association, dont au minimum le Président ou son représentant et un animateur de la CREOP (Commission des relations avec l'École et les organisations professionnelles) ; trois autres représentants pourront être choisis par le Bureau de l'Association pour compléter le jury ;
- un à trois représentants de la SAE, désignés par son Président ;
- un représentant de l'ISAE-SUPAERO désigné par la Directrice des Formations ;
- sur initiative du Président de l'Association, des personnalités qualifiées peuvent participer également à ce jury, notamment parmi les présidents en exercice des Bureau des Élèves, Bureau des Arts et Bureau des Sports.

### 3. SÉLECTION DES DOSSIERS

Une liste des 5 à 10 candidats éligibles pour ce Prix est établie par les représentants des élèves (Présidents des Bureau des Élèves, Bureau des Arts, Bureau des Sports, issus de la promotion diplômée et délégués de la promotion diplômée) en concertation avec les élèves de la promotion diplômée, et est transmise à l'Association et aux candidats éligibles **au plus tard le vendredi 28 juin 2024.**

Pour pouvoir être sélectionnés pour ce Prix, les candidats ainsi présélectionnés doivent déposer un dossier de candidature auprès de l'Association. Pour la session 2024, ce dossier doit parvenir au plus tard le **vendredi 27 septembre 2024.**

Le dossier est à transmettre exclusivement à l'adresse [association@isae-alumni.net](mailto:association@isae-alumni.net). Tout dossier incomplet ou en retard ne sera pas pris en considération.

#### **Chaque dossier doit comporter :**

- **une feuille d'identification du candidat** mentionnant :
  - son état civil et son adresse,
  - les choix de son parcours d'études à l'ISAE-SUPAERO,
  - les études effectuées avant son admission à l'École,
  - ses activités extra-scolaires,
  - un relevé de notes des derniers résultats académiques obtenus,
  - tout renseignement complémentaire jugé utile par le candidat ;
- **une lettre de présentation** (de deux pages maximum) indiquant :
  - ses motivations à s'engager pour la communauté ISAE-SUPAERO,
  - les activités réalisées pendant son cursus démontrant son engagement au sein de sa promotion,
  - les activités réalisées hors du parcours académique, en parallèle de la formation suivie à l'ISAE-SUPAERO, et démontrant ses actions en faveur de l'animation et du rayonnement de la communauté ISAE SUPAERO ENSICA ;
- **les dossiers en anglais** sont acceptés ;
- **chaque candidature est individuelle.** Une candidature en binôme (ou plus) ne sera pas prise en compte ;
- **l'adhésion (cotisation) à l'Association des Alumni est un critère prix en compte pour l'obtention du Prix.**

L'élève-ingénieur retenu pour l'attribution du Prix sera averti par l'Association au plus tard quelques jours avant sa remise officielle (cf. §4.).

#### **4. FINANCEMENT ET REMISE DES PRIX**

Le Prix est financé conjointement par l'Association et la SAE suivant une répartition fixée annuellement par accord entre les Présidents.

La remise officielle du Prix au lauréat est effectuée par les représentants de l'Association et de la SAE, à l'occasion de la remise des diplômes d'ingénieur ISAE-SUPAERO.

#### **5. PUBLICITÉ**

Le lauréat du Prix sera présenté dans les diverses publications de l'Association et le titulaire fera l'objet d'une mention dans l'annuaire des diplômés.

**Le lauréat devra fournir à l'Association une petite présentation vidéo ('pitch') de 90 à 120 secondes, afin de présenter son engagement pour la communauté ISAE-SUPAERO.** Ce pitch pourra notamment être utilisé lors de la remise du Prix et sur les différents canaux de communication de l'Association et de la SAE.

#### **6. MISE EN ŒUVRE**

Les décisions du jury ne sont pas motivées aux intéressés et sont sans appel.

Fait en 2 exemplaires,

**Pour ISAE SUPAERO ENSICA Alumni,**

La Présidente,  
Catherine GOETZ

**Pour la SAE,**

Le Président,  
Pierre LARROQUE